



Le labour de céréaliculture en Languedoc méditerranéen (Xe-XIIe siècle) : quelques points de repères

Aline Durand

► To cite this version:

Aline Durand. Le labour de céréaliculture en Languedoc méditerranéen (Xe-XIIe siècle) : quelques points de repères. Debax Hélène. Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France Xe-XIIIe s.). Hommage à Pierre Bonnassie, C.N.R.S. Université de Toulouse II le Mirail, pp.51-57, 1999, Méridiennes. hal-00449961

HAL Id: hal-00449961

<https://hal.science/hal-00449961>

Submitted on 24 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le labour de céréaliculture en Languedoc méditerranéen (Xe-XIIe siècle) : quelques points de repères

Dans le Languedoc du XIIIe siècle, la céréaliculture occupe environ la moitié de la surface cultivée¹. Pour nourrir une population en plein essor depuis trois siècles, il a fallu défricher de nouvelles terres tout en améliorant la productivité du sol. Dans cette optique, la préparation du champ, tâche première du paysan -n'est-il pas un *laborator* ?-, doit être améliorée. La question, capitale pour l'historien agronome des Xe-XIIe siècles, n'est que fort peu directement documentée par le corpus des écrits régionaux constitué principalement de chartes issues de cartulaires. Cependant, quelques repères filtrent ça et là, qui, rassemblés, autorisent une approche du sujet, d'abord grâce à quelques mentions sur les instruments du labour, ensuite grâce aux descriptions des réquisitions seigneuriales en la matière.

Les changements en matière d'outillage entre le Xe et le XIIe siècle n'apparaissent pas au fil des actes languedociens. L'outil du labour, c'est encore l'aissade (*aissada*, *aixata*), une houe coudée à lame pleine étroite², soit rectangulaire, soit triangulaire³. Citée volontiers dans les tarifs de leude⁴, la houe demeure l'outil de base de l'essarteur. En effet, les artigues de Sauvian sont travaillées grâce à elle⁵. Il s'agit ici d'une mise en valeur individuelle correspondant à un nettoyage après déforestation et probablement aussi à un labour dans un endroit difficile car pentu. Cet instrument est celui de la parcelle, de la petite tenure paysanne. En revanche, dès qu'il est question de corvées de labour, l'instrument à bras disparaît au profit de l'instrument tracté : jamais les *aissade* ou les *aissadores* n'apparaissent dans les réquisitions seigneuriales à l'inverse des *bovaria*, les corvées de bœufs, qui impliquent l'utilisation d'un araire ou d'une charrue. Cette constatation ne signifie pas que la houe n'est pas employée par les maîtres du sol : Raimond *Seioretus* de Brusque, abandonnant à plusieurs membres de sa proche famille un honneur sis au *castrum* de Boisseron (?), leur réclame annuellement 24 houes⁶. Mais si la question est considérée sous l'angle des rendements, les seigneurs ont intérêt à exiger des labours tractés pour la céréaliculture de leurs grandes condamines : le rapport est de 1 à 15 entre les deux pour un temps de travail identique⁷. Les avantages du travail à bras sont bien connus : la houe est idéale pour les endroits délicats (coin, pentes, terrasses...), les terres complantées et la vigne, deux types fondamentaux de cultures dans le Languedoc des Xe-XIIe siècles et le labour, plus profond, est plus efficace et soigné ; mais le travail est pénible et très lent.

L'instrument tracté est appelé *aratrum* dans les chartes et certaines terres sont qualifiées d'*arabiles*⁸. Les tarifs de leudes détaillent deux des pièces de l'outil : d'abord, systématiquement associées aux aissades, les

¹ M. Bourin-Derruau, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc. Genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1987, t.2, p.21.

² E. Le Roy Ladurie, *Les paysans de Languedoc*, Paris-La Haye, Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences sociales et Mouton, 1966, réimpression 1985, p.86.

³ C. Parain, *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Editions sociales, 1979, pp.31-32.

⁴ A. Germain et C. Chabanneau, *Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guillems de Montpellier*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1884-1886, n°245 p.408 et n°275 p.438 (XIIe siècle).

⁵ *ipsas Artigas que homines laborant cum aixatas a bracia sua* L. Cassan et E. Meynial, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire d'Aniane*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1900, n°47 p.189 (1040-1067). Rappelons que pour P. Bonnassie, la houe est l'un des instruments privilégiés des défrichements médiévaux « La croissance agricole du haut Moyen Age dans la Gaule du Midi et le Nord-Est de la péninsule ibérique : chronologie, modalités, limites », *La croissance agricole du haut Moyen Age. Chronologie, modalités, Géographie*, Actes des 10e Journées internationales d'histoire médiévale et moderne tenues au Centre culturel de l'abbaye de Flaran des 9-11 septembre 1988, Auch, Comité départemental du Tourisme du Tarn, 1990, pp.13-35.

⁶ cart. Aniane n°110 p.252 (XIe-XIIe siècle).

⁷ G. Comet, *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIIIe-XVe siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, Collection de l'Ecole française de Rome vol. 165, 1992, pp.135-137.

⁸ C. Devic et J. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc, Preuves* t. II, V, VIII, Toulouse, Privat. 1872-1905, t.II n°22 col. 76 (813) ; J. Rouquette, *Cartulaire de Béziers (Livre noir)*, Paris-Montpellier, Picard-Valat, 1918, n°9 p.7 (897) ; B. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, collection des cartulaires de France t. IX, Paris, Ministère de l'Instruction publique, 1857, n°1070 p.539 (1047) ; J. Rouquette et A. Villemagne, *Cartulaire de Maguelone*, t. I et t. II, Montpellier, Valat, 1912-1914, n°64 p.129-130 (1137) ; B.N. Doat vol. 59 f°43r (1165) ; A.D. Hérault G1517 (1180). Je n'ai jamais trouvé le terme de *carruca*.

relle, les reilles, qui désignent la lame métallique en forme de règle, de pointe, tenant lieu de soc⁹ puis le dental, la pièce de bois horizontale sur laquelle s'appuie la reille. Ces indices suggèrent le traditionnel araire chambige à reille, composé d'un timon recourbé ou chambige traversé à sa base par la reille et par un unique mancheron, l'estève¹⁰. Avant la diffusion de la charrue à mousse, il était majoritairement employé dans le Languedoc moderne¹¹. Il s'apparente aux araires des calendriers agricoles méridionaux de Mimizan et Pérouse¹². Seule la reille est en fer et doit s'user rapidement car, en 1171, Pons Calcadels doit annuellement au monastère de Psalmodi pour l'honneur de son épouse une très bonne *rella*¹³. Une reille de ce type a récemment été trouvée dans l'un des bâtiments d'habitation de Cabaret, l'un des quatre châteaux de Lastours (Aude)¹⁴. Le reste de l'araire est en bois. Lors d'une controverse l'opposant à quelques *milites* de Gigean au sujet des droits d'usage du bois de Montsec, l'évêque de Maguelone, Jean de Montlaur, obtient la reconnaissance pour lui et ses successeurs *ut...instrumenta vero aratris necessaria ad opus domus ejusdem castri ex eodem nemore ad sufficientiam colligat*¹⁵. Dans ces conditions, il est facile de réparer et remplacer les pièces cassées ou défectueuses, au demeurant de facture simple et d'assemblage peu complexe. Dans la *querimonia* de 1165, il est interdit de couper les chênes verts : le chêne ne paraît donc pas le seul bois employé dans la construction d'un araire. Aucun versoir, oreilles ou autre perfectionnement technique n'est traditionnellement adjoint à cet araire et n'est mentionné au fil des cartulaires. Aussi, les labours sont faits à plat, l'instrument, lorsqu'il ouvre un sillon, rejetant la terre également de chaque côté. Mais G. Comet signale que le conducteur peut pencher alternativement son outil d'un côté puis de l'autre à chaque nouvelle raie pour que la terre soit renvoyée toujours du même côté du champ palliant partiellement la symétrie de l'instrument¹⁶. S'il ne s'enfonce pas profondément, cet araire est bien adapté aux terrains accidentés, aux sols légers et caillouteux. On l'utilise de toutes les manières possibles mais d'abord pour la préparation du sol à semer¹⁷ ; ensuite pour enfouir les semences en guise de herse. G. Comet suppose également que l'araire est utilisé en pays méditerranéen de préférence à la charrue en raison du traçage des rigoles d'écoulement des eaux¹⁸.

Les prestations de *bovaria* font partie des corvées les plus fréquemment citées par la documentation, surtout à partir de 1040-1060 lorsque naissent les grands quartiers de condamines¹⁹. Car il est clair que ces labours forcés sont d'abord et avant tout destinés à la céréaliculture²⁰. Ainsi, dans la viguerie de Montels (région de Gignac-Tressan) et dans la *villa* d'Aspiran, tous les manses doivent un *bovarium*²¹. Cette charge est presque systématiquement demandée pour toutes les tenures encore importantes, proches de l'état originel de la concession (manses, apendaries, borderies, et même quelques *mansiones*)²². Cependant, dès le milieu du XI^e siècle, les *homines qui boves habuerint* sont soigneusement distingués des autres. C'est encore le cas un siècle et

⁹ A. Haudricourt et M. Jean-Brunhes Delamarre *L'homme et la charrue à travers le monde*, Paris, Gallimard, 1955, rééd. Paris, La Manufacture, 1986, pp.199-200. A l'époque moderne, relhage est l'abonnement des aiguillages et de l'entretien des araires ou charrues P. Cayla, *Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648*, Montpellier, Faculté des Lettres de Montpellier et Société d'Etudes scientifiques de Sète, 1964, p.196 ; E. Le Roy Ladurie, *op.cit.*, p.79. Autrement dit la *rella* du XII^e siècle désigne comme au XVII^e siècle la pièce maîtresse qui tient lieu de soc.

¹⁰ A. Haudricourt et M. Jean-Brunhes Delamarre, *op. cit.*, pp.197-208.

¹¹ E. Le Roy Ladurie, *op. cit.* pp.78-79.

¹² P. Mane, *Calendriers et techniques agricoles (France et Italie XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, Le Sycomore, 1983, p.144.

¹³ A.D. Gard H106 f°87r.

¹⁴ M.-E. Gardel, La « maison » à Cabaret (Aude), *Heresis*, 1990, n°2, pp.69-82.

¹⁵ cart. Maguelone n°64 p.129-130 (1165). Ce droit est à nouveau reconnu en 1180 A.D. Hérault G1517.

¹⁶ G. Comet, *op. cit.*, p.94.

¹⁷ *terram ad laborandam quantum uno aratro per vestros quaractos laborare poteritis* B.N. Doat vol. 59 f°43r (1165).

¹⁸ G. Comet, *op. cit.*, p.98-104.

¹⁹ A. Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XII^e siècles)*, Toulouse, 1998, P.U.M., pp.259-266.

²⁰ *et faciunt tres bovarios in condamina* P. Alaus, L. Cassan et E. Meynial, *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone publiés d'après les manuscrits originaux. Cartulaire de Gellone*, Montpellier, Société archéologique de Montpellier, 1898, n°499 p.410 (vers 1140).

²¹ cart. Béziers n°105 p.145 (fin XI^e siècle) ; cart. Aniane n°244 p.371 (XII^e siècle) ; A.D. Hérault G277 n°13 (1077-1094).

²² cart. Agde n°265 p.239 (1147), n°355 p.330 (1150-1160), n°354 p.329 (fin XII^e siècle), n°455 p.445 (1206) ; cart. Béziers n°192 p.260 (1157) ; A.D Haute-Garonne H Malte Pézenas XI n°120 (1198) ; A.D. Gard H194 (1216) etc.

demi plus tard²³. La possession d'une paire de bœufs²⁴ demeure un discriminant social du monde paysan. Quant au cheval, la documentation ne le perçoit pas comme un animal de trait : les leudes ignorent les fers à chevaux alors qu'elles font état de chargements de fer et d'outils de métal. Grâce aux descriptions fournies lors des réquisitions de *bovaria* au XII^e siècle, le cycle intégral des façons culturales est connu. Dans la préparation du champ, trois labours, équivalents en temps et en coût²⁵, se succèdent²⁶. La locution *bovaria ad assolevar* ou *solevar* ou *in sublevandis terris*²⁷ caractérise les premiers labours. *Solevar*, *sublevare*, autrement dit lever par dessous, soulever. Il y a là une notion dynamique, énergétique : il faut fendre la terre qui n'a pas été travaillée depuis longtemps et la retourner afin d'assainir et ameublir le sol. La seconde façon est appelée *bovaria ad binar* ou *in binandis* : labourer la terre pour la seconde fois. Le troisième est parfois désigné par l'expression *bovaria ad semenar*, mais la plupart du temps il ne porte pas de nom spécifique et les bœufs sont requis *ad sementias*, *per semensas* ou *in seminationibus*, au moment des semences²⁸. Ces expressions font ressortir le lien entre le semis et le labour. Ce troisième et dernier labour ne fait pas uniquement référence à la préparation du sol : c'est un labour de couvraille destiné à enfouir les grains. En région méditerranéenne, l'une des fonctions primordiales de l'aire est d'enterrer les semences²⁹. Dans l'Italie antique, où l'on sème toujours sous raie, le dernier labour (*lirare*) est toujours un labour de couverture, un labour en billons (*lira*)³⁰. Ainsi en va-t-il de même dans le Languedoc médiéval : on sème dessous. Compte tenu du rythme cultural biennal pour la céréaliculture de plaine³¹, ce cycle de trois labours correspond à ce que préconisent les agronomes romains comme Varron ou Columelle : premier labour en hiver (janvier-février), second labour au printemps (mars-avril) et dernier labour en automne, après les pluies (septembre-octobre). C. Parain note que ces trois labours se sont probablement maintenus au Moyen Âge car on les trouve encore aujourd'hui dans des régions très conservatrices de la Méditerranée³². G. Comet envisage aussi un rythme ternaire pour les labours en plus du labour de couvrailles : labours d'automne pour préparer les semailles, labours d'hiver pour assainir le sol et labours de printemps pour réchauffer la terre³³.

Cependant, le vocabulaire des clauses d'engagement de bien ne reprend pas cette terminologie, mais fait état du *garactum*, le guéret, et du *sadonatum* défini comme *id est paratum ad seminandum* dans une marge du cartulaire d'Agde³⁴. S'appuyant sur ces clauses, M. Bourin-Derruau conclut que les labours pour la céréaliculture intensive, peu nombreux, se limitent à un le plus souvent, plus rarement deux avec le *sadonatum* ou *sadonat*³⁵. Pourquoi un tel décalage avec la sémantique des réquisitions seigneuriales ? Peut-être les termes employés par les contrats ont-ils une valeur plus générale, *garactum* désignant simplement la terre cultivée,

²³ *de illos hominos qui boves habuerint* cart. Béziers n°65 p.74 (vers 1050) et n°69 p.84 (vers 1056) ; *si boves habuerit* O. Terrin, *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Paris-Nîmes, C.N.R.S., 1969, n°265 p.239 (1147) et *si boves habueritis* n° n°272 p.245 (1200) ; *et in unoquoque homine qui boves habebat* cart. Maguelone n°344 p.142 (1215).

²⁴ *paria de bovorum* B.N. lat. 9999 n°48 f°54v (Xe ou XI^e siècle).

²⁵ Le manse que tient Marcellin dans la paroisse de Saint-Julien-d'Antonègre doit 18 corvées de labours réparties en trois fois 6 corvées; de même, celui de Pierre de Séverac dans la viguerie de Saint-Amans doit 9 *bovaria* en trois fois trois corvées ; calcul identique pour celui de Raimond de Camus auquel se superposent les 4 corvées dues pour l'apendarie décomposées en deux fois une et une fois deux, ce qui représente à peu près la moitié, puisque le décompte ne tombe pas juste, de ce qui est dû par manse cart. Aniane n°308 p.428 (1122) et n°83 p.221 (1165-1200).

²⁶ La majorité d'entre elles se compte par 3 ou multiple de 3 : ainsi à Castries, Saint-Jean-de-Fos, Aniane ou Montarnaud des corvées à 9 ou 6 *bovaria* dont la répartition n'est pas détaillée font directement référence au cycle de trois labours consécutifs cart. Guillems n°399 p.575-577 (1150) ; cart. Aniane n°52 p.193 (1150), n°135 p.278 (1173) et n°173 p.310 (1181-1188).

²⁷ cart. Aniane n°308 p.428 (1122) et n°83 p.221 (1165-1200) ; cart. Guillems n°303 p.490 (1201).

²⁸ *de illos homines qui boves habuerint unum jornalem de ipsos boves in ipsas sementias* cart. Béziers n°65 p.74 (vers 1050) et n°69 p.84 (vers 1056) ; *boerium unum in seminationibus* cart. Agde n°239 p.218 (1123) ; *in seminibus si boves habuerit duos boerios* cart. Agde n°265 p.239 (1147) etc.

²⁹ E. Le Roy Ladurie, *op. cit.*, p.79 ; F. Sigaut, « Quelques notions de base en matière de travail du sol dans les anciennes agricultures européennes », *JATBA, Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, vol.24, n°2-3, avril-septembre, 1977, pp.139-169.

³⁰ F. Sigaut, *op. cit.*

³¹ M. Bourin-Derruau, *op. cit.*, t.II, .21.

³² C. Parain, *op. cit.*, p.51.

³³ G. Comet, *op.cit.*, pp.87-88.

³⁴ cart. Agde n°237 p.217 (1147).

³⁵ M. Bourin-Derruau, *op. cit.*, pp.174-179.

régulièrement labourée, par opposition à la friche³⁶, et *sadonatum* spécifiquement la terre immédiatement préparée donc labourée pour les semailles en automne. Je pencherais plutôt pour une autre interprétation : le *garactum* correspondrait au garachage, c'est-à-dire la culture dans les guérets, impliquant un long travail de préparation du sol, et le *sadonat*, la culture sur les restoubls, c'est-à-dire l'ensemencement sur les chaumes de l'année précédente ne nécessitant qu'un voire quelquefois pas de labours³⁷. Ainsi en est-il en Provence au XIV^e siècle³⁸. A partir du XI^e siècle, dans les riches plaines languedociennes, il y aurait là un moyen de répondre au surpeuplement en obtenant une récolte supplémentaire sans un investissement et un travail trop lourds. Quoiqu'il en soit exactement du *sadonatum*, il me paraît peu vraisemblable que la céréaliculture intensive le long des rivages soit si peu soignée et ne connaisse qu'un seul labour en moyenne au XII^e siècle : sur ce point précis, il faut, je crois, accorder plus de crédit au vocabulaire détaillé et précis employé par les seigneurs fonciers à l'occasion de l'inventaire des charges en travail pesant sur la tenure.

Trois labours, et même quelquefois quatre pour une culture sur les restoubls, le nombre et le rythme des façons données à la terre languedocienne se situent dans la fourchette habituelle, celle qui sera recommandée au XIII^e siècle par les agronomes³⁹. Comme dans tout le reste de l'Occident médiéval, cette multiplication du nombre des labours est l'un des facteurs qui conduisent à l'intensification des cultures. Mais cette amélioration conséquente de la préparation du champ est-elle générale ou est-elle réservée aux terres céréalières privilégiées de la réserve seigneuriale puisque le cycle de trois labours n'apparaît qu'à l'occasion de la prestation de corvées ? Il est bien délicat de se prononcer. En effet, les 150 *bovaria* recensées au XII^e siècle, à quelques exceptions près, ne détaillent pas l'intégralité des façons : seul, logiquement, le labour *ad sementias* est le plus souvent répertorié. Et surtout, le fractionnement de la tenure originelle implique aussi celui des réquisitions domaniales, et même si beaucoup de manses, apendaries, borderies, cabanes, et quelquefois aussi des *cellaria* ou de simples biens, doivent des travaux de labours comptabilisés par multiples de 3 ou de 2 (division par moitié des travaux obligatoires pour une apendarie équivalente au demi-manse), plus de la moitié sont légères, 0,5 à 2 corvées de labour par tenure, et ne laissent guère de prise à une quelconque interprétation. Quant aux terres alleutières, elles échappent entièrement à l'analyse. Sans doute les plus riches des paysans pouvaient-ils aussi imiter les grands seigneurs fonciers. Mais, si l'on juge d'après les discriminations significatives concernant l'outillage et le train d'attelage évoquées plus haut, ils étaient sans doute assez peu nombreux. La majorité, plus démunie, travaille son lopin de terre à l'aide d'outils à bras et ne donne probablement qu'une façon au sol, mais plus soignée.

Ainsi, les instruments du labour ne paraissent pas avoir été notablement modifiés entre le Xe et le XII^e siècle : les perfectionnements techniques, la diffusion de la charrue, l'amélioration de la traction animale et de l'attelage, s'ils ont été adoptés, ne sont pas enregistrés comme tels par les actes de la pratique. Ni, pour l'heure, par l'archéologie. De ce point de vue, le Languedoc médiéval ne fait pas preuve de dynamisme. En revanche, il connaît lui aussi le phénomène général de multiplication du nombre des labours, au moins chez les plus aisés. L'usage répandu dès les XI^e-XII^e siècles sur les condamines seigneuriales de trois labours pour préparer les semences accélère la reconstitution du sol et contribue à renouveler sa fertilité. De surcroît, en pays méditerranéen, plus les labours sont nombreux, moins l'eau s'évapore et plus l'humidité du sol est maximale. Dès les XI^e-XII^e siècles, l'adoption d'un cycle ternaire participe au processus d'intensification de la croissance agricole et contribue à soutenir le croît démographique.

Aline Durand (Université de Provence)

³⁶ P. Cayla, *op. cit.*.

³⁷ Les définitions données par Pansier et le Dictionnaire du Félibrige pour *Salonat/sadonat* sont pleines, rassasiées. Je remercie N. Coulet de m'avoir éclairée sur ce point précis car il me semble que ces indications provençales concordent avec l'interprétation de cultures sur les restoubls, restoubls, qui sont bien *paratum ad seminandum*, et qui conduisent à terme la terre à être véritablement pleine, rassasiée.

³⁸ T. Sclafert, « Usages agraires dans les régions provençales avant le XVIII^e siècle », *Revue de Géographie alpine*, t.29, 1941, pp.471-492. F. Sigaut, *op. cit.* et « Pour une cartographie des assolements en France au début du XIX^e siècle », *Annales E.S.C.*, 1976, t.XXXI, pp.631-643.

³⁹ « Sachez bien qu'un acre qui sera semé en froment réclame trois labours, à l'exception des terres semées tous les ans » D. Oschinsky, *W. de Henley an others treatises on estate management and accouting*, Oxford, 1971, c.60, p.324.